

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-22

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME 2006

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années, par ses politiques, les travaux d'équipement des services ruraux notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes votés par l'Assemblée Départementale sont financés par des crédits du Département ou depuis 2005, par le programme SUR (Solidarité Urbain Rural) géré par l'Agence de l'Eau. Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,

- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces participations financières, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides traditionnelles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de Bassin.

Ainsi, depuis 1992 les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'Eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'Eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits du programme S.U.R.

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en capital

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
Commune de Laguëpie	Réseau (centre du village et lotissements)	161 000	40 %	64 400	29/05/06
Commune de Valence d'Agen	Réseau (ZI – Prouxet)	75 560	40 %	30 224	/
Commune de Villebrumier	Réseau (ZA – Lotissements)	30 264	40 %	12 106	29/05/06
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels)	317 874	40 %	127 150	/
SE de la Région d'Auvillar	Réseau Auvillar (rue Marcelet)	32 378	40 %	12 952	29/05/06
SE Bourg de Visa	Réseau Montagudet (croix de Pastourel) Lacourt de Visa (tr2) Bourg de Visa (Barenne)	167 000	40 %	66 800	29/05/06
SE de la Région de Castelsarrasin	Réseau Castelsarrasin (Ticol)	11 140	40 %	4 456	29/05/06
SE Canton de Caylus	Station Loze (filtres à sable)	25 000	60 %	15 000	29/05/06
SE Cazes Mondenard	Station Castelnau Montratier	34 000	60 %	20 400	
	Réseau à Tréjouls (Saint- Urcisse), à Cazes Mondenard (Cambayrac et à Paubaulan)	59 389	40 %	23 756	29/05/06

MAITRE	OPERATIONS	SUBVENTIONS	DECISIONS DE LA COMMIS
--------	------------	-------------	------------------------------

	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN-TIONNABL	Taux en %	Montant	
SE de Dunes/Donzac	Réseau Donzac (Le Mousse) Saint-Cirice (Vignes de Soliès) Dunes (Pignoux)	58 370	40 %	23 348	29/05/06
SAEP de Grisolles	Réseau Canals (canal bas), Savenes (vers Escufes), Campsas (bourg - Tr 2), Montbartier (bourg)	287 000	40 %	114 800	29/05/06
SE de la Région de Lauzerte et de Montaigu de Quercy	Réseau - Lauzerte (giratoire Auléry) Modélisation réseau Montaigne de Quercy (Couloussac)	58 450	40 %	23 380	/
SE de Monclar Saint-Nauphary	Réseau - Monclar de Quercy (Les cliquis)	42 000	40 %	16 800	29/05/06
SIAEP de Montbeton/Lacourt Saint-Pierre/Montauban Rive Gauche	Réseau - Montbeton (La Garenne Tirecrabe)	92 000	40 %	36 800	/
SIEA de Montpezat/Puy-laroque	Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint-Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet)	247 256	40 %	98 902	/
SME du Quercy/Pays de Serres	Réseau Lacour de Visa (refoulement vers Nord Séoune)	48 000	40 %	19 200	29/05/06
SE Région de Saint-Antonin Noble Val	Réseau Verfeil-sur-Seye (RD33) St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	137 541	40 %	55 016	/
	Réseau - Travaux de sécurité	83 125	10 %*	8 313	/
SIAEP de Verdun/Bouillac/Beaupuy	Réseau - Verdun sur Garonne (Bédélère - Tour d'hostes)	27 800	40 %	11 120	29/05/06
SE de Penne/Saint-Sylvestre (47)	Réseau - Valeilles (Bourg)	37 600	40 %	15 040	/
Total subventions en capital 2006 Alimentation en Eau Potable		2 032 747		799 963	

* Taux de subvention plafonné suite à une aide de l'Etat (DGE) sur cette opération

2 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en annuités

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
SIAEP de Garganvillar	Réseau à Garganvillar, Fajolles, Angeville, Labourgade Caumont	766 900	40 %	306 760	29/05/06
	Station de Castelferrus	478 480	60 %	287 088	/
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles - (3 ^{ème} bassin de filtration)	600 000	60 %	360 000	/
SIEA de Montpezat/Puyaroque	Interconnexions réseaux à Puyaroque - Lapenche	1 325 185	40 %	530 074	/
Total subventions en annuités 2006 Alimentation en Eau Potable		3 170 565		1 483 922	
Total Programme Principal - AEP 2006 Alimentation en Eau Potable		5 203 312		1 893 960	

II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
SE Région de St-Antonin Noble val	Réseau travaux de sécurité	Inéligible	0
SE Région de St-Antonin Noble Val	Réseau à Verfeil/Seye, à St Antonin Noble Val (9 Pierres), à Cazals (Bourg)	Inéligible	0
SE de Penne Saint-Sylvestre (47)	Réseau à Valeilles (bourg)	Inéligible	0
Commune de Valence d'Agen	Réseau (ZI de Prouxet)	Inéligible	0
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels)	Inéligible	0
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint- Georges (Saint- Martin), Saint-Cirq (Martinet)	Inéligible	0
SIEA de Montpezat Puylaroque	Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche	Inéligible	0
TOTAL			0

III - MONTANTS DEFINITIFS PROPOSES POUR L'INTER-VENTION DU DEPARTEMENT

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		MONTANT SUBVENTION
	NATURE DES TRAVAUX	COUT ELIGIBLE (€ HT)	
SE Région de Saint-Antonin Noble Val	Réseau - Travaux de sécurité	83 125	8 313 (10%)
	Réseau Verfeil-sur-Seye (RD33) St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	137 541	55 016 (40%)
SE de Penne Saint-Sylvestre (47)	Réseau à Valeilles (bourg)	37 600	15 040 (40%)
Commune de Valence d'Agen	Réseau (ZI – Prouxet)	75 560	30 224 (40%)
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, prébas, la timbale), Bioule (Bourrels)	317 874	127 150 (40%)
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint-Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet)	247 256	98 902 (40%)
SIEA de Montpezat Puylaroque	Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche	1 325 185	530 074 (40%)
TOTAL		2 224 141	864 719

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME BENEFICIAIRES Programme 2006	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>SE Région de Saint-Antonin Noble Val</u> Réseau - Travaux de sécurité	10 %	8 313	/	/				
<u>SE Région de Saint-Antonin Noble Val</u> Réseau Verfeil-sur-Seye RD33 St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	20 %	27 508	20 %	27 508				
<u>SE de Penne Saint-Sylvestre (47)</u> Réseau à Valeilles (bourg)	20 %	7 520	20 %	7 520				
<u>Commune de Valence d'Agen</u> Réseau ZI - Prouxet	20 %	15 112	20 %	15 112				
<u>Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron</u> Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) Saint-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, prébas, la timbale), Bioule (Bourrels)	20 %	63 575	20 %	63 575				
<u>SIEA de Montpezat Puylaroque</u> Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint-Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet)	20 %	49 451	20 %	49 451				
<u>SIEA de Montpezat Puylaroque</u> Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche					40 %	530 074		
TOTAL		171 479		163 166		530 074		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent au maintien des subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041440 - Sous-Fonction 61, Article 2041441 - Sous-Fonction 61, Article 2041482 - Sous-Fonction 61)

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	410 038 €
- Engagé à ce jour :	194 869 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	171 479 €
- Disponible :	43 690 €

Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	389 925 €
- Engagé à ce jour :	189 869 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	163 166 €
- Disponible :	36 890 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-22

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2006**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 1999 relative aux
financements des divers maîtres d'ouvrages,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste
au maintien des subventions principales, complémentaires et en annuités du
Département (article 2041440 - sous-fonction 61, article 2041441 - sous-
fonction 61, article 2041482 - sous-fonction 61) ;

ANNEE PROGRAMME BENEFICIAIRES Programme 2006	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>SE Région de Saint-Antonin</u> <u>Noble Val</u> Réseau - Travaux de sécurité	10 %	8 313	/	/				

<u>SE Région de Saint-Antonin Noble Val</u> Réseau Verfeil-sur-Seye RD33 St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	20 %	27 508	20 %	27 508				
<u>SE de Penne Saint-Sylvestre (47)</u> Réseau à Valeilles (bourg)	20 %	7 520	20 %	7 520				
<u>Commune de Valence d'Agen</u> Réseau ZI - Prouxet	20 %	15 112	20 %	15 112				
<u>Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron</u> Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) Saint-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, prébas, la timbale), Bioule (Bourrels)	20 %	63 575	20 %	63 575				
<u>SIEA de Montpezat Puylaroque</u> Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint-Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet)	20 %	49 451	20 %	49 451				
<u>SIEA de Montpezat Puylaroque</u> Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche					40 %	530 074		
TOTAL		171 479		163 166		530 074		

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours aux articles 2041440 et 2041441, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,